



DIEPAT/24-1004-1627 du 08/04/2024

**LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE SEGPA DE
COLLEGE AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024**

Référence : Décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale - Mesdames et Messieurs les Directeurs adjoints chargés de SEGPA - Mesdames et Messieurs les principaux de collège dotés de SEGPA - Mesdames et Messieurs les IEN-ASH

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - cheffe du bureau des personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - Mail : nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme SERRA - gestion des personnels de direction (L>Z) - Tel : 04 42 91 73 71 - Mail : aurelie.serra@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

J'appelle votre attention sur le texte cité en référence, relatif aux conditions et modalités de nomination aux emplois de directeurs – adjoints chargés de section d'enseignement général et professionnel adapté de collège qui indique, notamment, les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude à ces emplois.

I – CONDITIONS D'INSCRIPTION : confer articles 4 et 21 du décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié

Peuvent postuler à une inscription sur la liste d'aptitude pouvant conduire à une délégation dans les fonctions de directeur – adjoint chargé de S.E.G.P.A de collège, **les membres du corps enseignant**, qu'ils occupent déjà ou non un emploi de direction :

- titulaires à la date à laquelle ils déposent leur dossier, **du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée**, institué par l'arrêté du 24 juin 1963 modifié ;

- âgés de 30 ans au moins et justifiant de cinq années de services accomplis en qualité de **titulaire** dans un corps d'enseignement, d'éducation ou d'inspection au 1^{er} septembre 2023 (copie de l'arrêté de titularisation à joindre au dossier).

Peuvent également être pris en compte, dans la limite de deux ans, les services accomplis en qualité de stagiaire, de maître auxiliaire, d'instituteur suppléant ou remplaçant.

II – DÉPÔT ET TRANSMISSION DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature établi par l'intéressé sous couvert de son chef d'établissement d'affectation devra comporter l'avis de l'IEN-ASH et parvenir le **vendredi 17 mai 2024** à la direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) :

- Département des Alpes-de-Haute-Provence :
Gestion des ressources humaines à l'attention de Madame RICHELME Sandra :
ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr

- Département des Hautes-Alpes :
Gestion des personnels à l'attention de Madame MARILLAC Valérie : ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr
- Département des Bouches-du-Rhône :
Division des personnels enseignants 1^{er} degré-bureau des actes collectifs à l'attention de Madame GUERRINI Laury : ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr
- Département de Vaucluse :
Pôle du 1^{er} degré-bureau gestion collective et formation à l'attention de Mesdames CANAVESE Sabine et HOMBLE Brigitte : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

Ce dossier devra être accompagné :

- d'une **copie du diplôme de directeur d'établissement spécialisé**
- ainsi que **d'une fiche de synthèse éditée par vos services gestionnaires.**

Vous voudrez bien assurer la plus large diffusion des dispositions de la présente circulaire et adresser les fiches de candidatures aux personnels qui vous en feront la demande (voir annexe).

Les personnels de votre département, en stage dans le centre de formation de SURESNES, pourront également présenter leur candidature sous couvert du chef d'établissement où ils étaient affectés avant leur départ en stage. Il vous appartient de les en informer.

Je vous rappelle que leur nomination ne pourra être effective que sous réserve de l'obtention du diplôme précité et l'existence de poste vacant.

Toutes les notices de candidature devront me parvenir **pour le vendredi 7 juin 2024** délai de rigueur, **accompagnées d'un tableau récapitulatif, établi par ordre préférentiel.**

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

RENTRÉE SCOLAIRE 2024

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI DE DIRECTEUR-ADJOINT
CHARGÉ DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ**

NOM (en capitales) M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	GRADE ACTUEL (corps d'origine) :
PRÉNOMS : -----	CORPS D'ORIGINE :
DATE DE NAISSANCE : -----	ÉCHELON : -----
	à compter du : -----
ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE	EMPLOIS OU FONCTIONS Actuelles : -----
	Depuis le: -----
ADRESSE PERSONNELLE : -----	a) <u>Vous êtes titulaire du D.D.E.E.A.S depuis le</u>
	a1) vous avez été stagiaire à SURESNES O/N
N° de téléphone portable:	a2) vous avez exercé en qualité de faisant fonction de directeur adjoint chargé de SEGPA (à temps plein) pendant 1 an au moins avec un stage en entreprise de 6 semaines
Adresse mel :	du.....au O/N.
	b) <u>Vous préparez actuellement le D.D.E.E.A.S</u>
	b1) vous êtes stagiaire à SURESNES O/N
	b2) vous avez exercé ou vous exercez en qualité de faisant fonction de directeur adjoint chargé de SEGPA (à temps plein) pendant 1 an au moins avec un stage en entreprise de 6 semaines
	du.....au..... O/N

DÉCOMPTE DES SERVICES			VOEUX	
Qualité	Ets d'Exercice	Durée.....	1.....	
A - Accomplis hors de l'enseignement spécialisé			2.....	
			3.....	
TOTAL :			4.....	
			5.....	
B - Accomplis dans l'enseignement spécialisé			6.....	
TOTAL :			TOUTE NOMINATION NE POURRA ÊTRE EFFECTIVE QUE SOUS RÉSERVE DE L'OBTENTION DU D.D.E.E.A.S ET DE POSTE VACANT.	
TOTAL GÉNÉRAL AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 2023 :				
(1) Préciser l'option des diplômes			EN CAS D'INSCRIPTION, JE M'ENGAGE À ACCEPTER LE POSTE QUI ME SERA ATTRIBUÉ	
			DATE :	
			SIGNATURE	

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'AFFECTATION ACTUELLE concernant M ou Mme :

APPRÉCIATION GÉNÉRALE DES APTITUDES AUX FONCTIONS SOLLICITÉES :

EXCELLENT

SATISFAISANT

INSUFFISANT

CONCLUSION :

Date :

Signature :

AVIS DE L' IEN ASH

Avis sur la candidature de M(me) :

Fonctions actuelles :

Elément administratif de la note (1) :

Elément pédagogique de la note (1) :

	EXCELLENT	SATISFAISANT	INSUFFISANT
<p>Aptitude révélée dans l'enseignement spécialisé</p> <p>Sens de l'éducation</p> <p>(influence éducative en classe - intérêt porté aux problèmes éducatifs - participation aux activités éducatives - ouverture aux méthodes nouvelles, etc...)</p> <p>Aptitude à l'organisation</p> <p>(méthode dans le travail personnel - organisation du travail en classe ou des activités extra-scolaires, etc...)</p> <p>Aptitude aux relations et à la communication</p> <p>(disponibilité, esprit de coopération et sens de l'équipe, aisance dans les relations avec les autres, qualités d'animateur vues au travers des relations avec les autorités hiérarchiques, les collègues, les élèves, les parents, expression orale).</p> <p>Aptitude à l'autorité</p> <p>(ascendant sur les élèves, maîtrise de soi, force de caractère, goût et sens de la décision, goût des responsabilités).</p>			

(1) pour les personnels dont la note comprend ces deux éléments

AVIS DE L' IEN ASH SUR LA CANDIDATURE DE M(me) :

APPRECIATION GÉNÉRALE DES APTITUDES AUX FONCTIONS SOLLICITÉES :

EXCELLENT

SATISFAISANT

INSUFFISANT

CONCLUSION :

L' IEN-ASH compétent :

Date :

Signature :

AVIS DE L' IA-DASEN :

Date :

Signature :

AVIS DU RECTEUR :

Date :

Signature :